



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2010**

L'an deux mille dix, le 18 février à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mmes RIVIERE, SIGNAT, MM GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MAYAU,
MACHEFERT, Vice présidents,
Mmes, BOURSIQUOT, MILLERAND, TURGNE, COELLIER France (suppléante M.
FRANÇOIS,

Mrs, AUBERT, BACHEREAU (Suppléant Mr DUBOIS), GANDAUBER, MICHAUD J.
MACAUD, MICHAUD R, POCH, LOUVET, GRELAUD, GAILLOT, LUTARD, LE
POULIQUEN, BUREAU, RAGEAU, MOREAU, DRUGEON, ROULLIN, LOURDE.

Excusés : MM. DUBOIS, FRANÇOIS, MAJEAU, GRADAIVE

Date de la convocation : 8 février 2010.

Présents : 30.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

1. APPROBATION PV DU 26 NOVEMBRE 2009.

Adopté à l'unanimité.

2. MAISON DE L'ENFANCE.

Monsieur le Président demande à Monsieur GRENON de présenter l'avancement des travaux.

Leur avancée est conforme au planning établi par l'Organisateur Planificateur de Chantier. Sur le rythme actuel, le bâtiment devrait être hors d'eau – hors d'air pour la fin du mois de février.

Au vue des modifications et réglages techniques apportés à la conception du bâtiment, des demandes formulées par l'association « Les P'tites Coccinelles », par « Les P'tits Cœurs de Saintonge » et par la Communauté de Communes, l'architecte nous a transmis un bilan des plus values et moins values impactant le projet initial. Cet état fait ressortir un montant de plus values de 41 653,99 €uros HT soit 2,41% de variation.

Après en voir débattu, les membres du Conseil Communautaire en acceptent le principe. Les avenants seront établis par l'architecte et soumis au vote lors d'un prochain conseil communautaire.

3. EMPRUNT MAISON DE L'ENFANCE.

Monsieur le Président présente les résultats de la consultation organisée auprès de 4 établissements financiers concernant un concours bancaire de 400 000 €uros sur une durée de 15 ans avec un remboursement par annuités, semestrialités ou trimestrialités.

Etablissement	Annuité	Semestrialité	Trimestrialité	Frais De dossiers
CREDIT MUTUEL	3,78 % 35 425,20	3,72 % 17 518,00	3,68 % 8 704,95	NÉANT
CREDIT AGRICOLE	3,98 % 35 926,15	3,98 % 17 835,42	N.C. N.C.	200 €uros
CAISSE D'EPARGNE	3,85 % 35 600,12	3,81 % 17 627,52	3,79 % 8 770,96	120 €uros
DEXIA	4,07 % 35 598,99	4,09 % 17 970,67	N.C. N.C.	400 €uros

Après en avoir débattu, le choix des membres du Conseil Communautaire se porte sur la proposition du CREDIT MUTUEL avec un taux de 3,72% pour des semestrialités de 17 518 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. DEMANDE DE SUBVENTION MAISON DE L'ENFANCE.

Monsieur le Président informe les membres du conseil de la consultation en cours pour l'équipement de La Maison de l'Enfance. L'enveloppe financière pourrait avoisiner les 100 000 euros.

La CAF apportera une aide financière, versée directement aux 2 associations concernées, à hauteur de 5 000 euros par association.

A cet effet, un dossier de demande de subvention au titre de la DDR 2010 peut être déposé auprès de la sous Préfecture.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. CONVENTION SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE.

Préalablement à ce conseil, Monsieur Didier HUALMÉ, responsable de la D.D.T.M. sur Saintes a présenté les nouvelles attributions de son administration. Il a également confirmé que notre Communauté de Communes n'était plus éligible à l'ATESAT.

Le Syndicat Mixte Départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime nous propose une convention d'Assistance Technique Générale sur 4 ans.

Elle s'articule autour de 3 missions principales :

☞ Assistance à la gestion patrimoniale : Préserver, entretenir, gérer le réseau routier dans le but de le pérenniser et donc d'en maîtriser le budget,

☞ Assistance à l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien : Du constat et relevés nécessaires à l'établissement d'un devis estimatif des travaux adaptés, assorti d'un planning de réalisation envisagé,

☞ Assistance à l'emprunt subventionné : Cette mission s'étend pour les travaux de voirie bénéficiant de l'emprunt subventionné à 25 % par le Conseil Général du relevé des dégradations et identification des pathologies à l'établissement de la demande de versement de la subvention auprès du Conseil Général assortie des pièces justificatives nécessaires.

Le montant de la cotisation repose sur un coût de 0,70 euro par habitant (population communale au 1^{er} janvier 2009) soit pour notre Communauté de Communes :

$$14\,452 \text{ habitants} \times 0,70 = 10\,116,40 \text{ €uros.}$$

Pour info, le montant de l'ATESAT 2007 était de 11 487,69 euros et de 11 731,43 €uros pour 2008.

Un tableau comparatif du contenu des missions de l'ATESAT et de la convention Assistance Technique Générale est joint en annexe du dossier des membres du Conseil Communautaire.

Après en avoir débattu, Monsieur le Président soumet la signature de la dite convention à l'approbation des membres du conseil communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE : TRIZAY

Monsieur le Président présente la demande émanant de la commune de Trizay nous sollicitant pour une délégation de maîtrise d'ouvrage sur une nouvelle tranche de travaux d'aménagement du parking de l'Abbaye. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services du Conseil Général.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE : PORT D'ENVAUX

Monsieur le Président présente la demande émanant de la commune de Port d'Envaux nous sollicitant pour une délégation de maîtrise d'ouvrage sur la construction d'un bâtiment à destination des services techniques et/ou des associations. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services du Conseil Général.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 CONVENTION S.P.A.

Monsieur le Président propose de reconduire cette convention pour l'année 2010. Notre cotisation est de **2 167,80 €uros**(14 452 habitants X 0,15 €uros)

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. CONVENTION MISSION LOCALE

Monsieur le Président propose de reconduire cette convention sur les mêmes bases que pour 2009, c'est-à-dire : **7 232,68 €uros** soit 0,52 € / Habitant sur une base de 13 909 habitants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. CONVENTION CHARENTE-MARITIME INITIATIVE.

Monsieur le Président propose de reconduire cette convention permettant à cette structure, entité du conseil Général, d'attribuer des prêts d'honneur à taux zéro aux porteurs de projets concourant à maintenir et développer les métiers et les emplois sur le département.

Notre participation est de **2 188 €uros**; soit 0,15 €uros par habitant sur une base de 14 588 habitants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 SUBVENTION LES P'TITES COCCINELLES DE CŒUR DE SAINTONGE.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de l'association présidée par Madame Huguette GAILLARD et qui a pris en charge la gestion au 1^{er} janvier 2010 de la crèche itinérante et celle de la crèche fixe à compter de fin août 2010.

Pour information, à ce jour l'association compte 45 adhérents. A fin janvier malgré 2 jours de fermeture exceptionnelle dus aux intempéries, le taux de remplissage est de 75 % ; soit nettement en dessus du seuil imposé par la CAF.

Il est proposé de verser à cette association, une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET.

Monsieur le Président propose de délibérer sur les dépenses suivantes avant vote du budget :

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Achat TOTEM art 21578-22 pour un montant de 3 500 €
Travaux voirie PLASSAY art 2317-52 pour un montant de 9 800 €

ADOpte A L'UNANIMITE

12. COMPOSTEURS INDIVIDUELS.

Monsieur le Président demande à Monsieur GAILLARD de présenter ce dossier.
Suite au recrutement de Nicolas DUTREUIL, un questionnaire d'intention sur la pratique du compostage individuel a été distribué à chaque foyer.

Au 16 février, 233 questionnaires ont été retournés faisant apparaître 153 demandes d'équipement (93 en kit complet, 53 en composteur sans bio-seau et 7 en bio-seau uniquement), 67 ne souhaitent pas être équipés car 54 pratiquent déjà le compostage individuel. A noter que seuls 13 réponses sont un refus catégorique.

Une consultation vient d'être organisée par Jean-Paul GAILLOT, Gérard GAILLARD et Nicolas DUTREUIL auprès de 5 fournisseurs dont 1 proposant un composteur en polyéthylène 100% recyclé. Nous sommes en attente de proposition écrite des fournisseurs. Un premier bilan sera présenté à une commission OM dont la date reste à fixer.

Il reste à définir :

- ✓ le mode et le rythme des réunions publiques,
- ✓ doit-on mettre en place 1 réunion par commune ou doit-on programmer des réunions publiques regroupant plusieurs communes ?
- ✓ le niveau de participation des administrés : 10 ou 15 €uros. Encaissement par régie ou titre de recettes ? La fourchette d'achat s'établit de 32 à 55 €uros en fonction du choix qui sera fait ; sachant que l'ADEME nous subventionne à hauteur de 50%.
- ✓ Quel mode de distribution des composteurs ?

13. QUESTIONS DIVERSES.

Minibus du Secteur Jeunesse : Aujourd'hui les 2 minibus à disposition des animateurs, des centres de loisirs et des clubs sportifs rencontrent un tel succès qu'il ne nous est plus possible de contenter tout le monde.

Les 2 minibus sont avant tout réservés à Mathieu et Olivier pour leurs actions auprès des adolescents.

De fait, les ALSH de la CDC ne peuvent en profiter, ce qui les oblige à louer des minibus, ce qui représente de grosses dépenses dans leurs budgets.

Il nous paraît opportun de réfléchir à l'acquisition de 2 nouveaux minibus.

Pour bénéficier du soutien de la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il faut que ces acquisitions soient financées par un emprunt.

Le cout d'un minibus est d'environ 23 000 €uros TTC.

Agnès PAUVERT est chargée de démarcher les professionnels de notre territoire pour les financer par la pose de publicité. Il va de soi que cette démarche sera très fortement en deçà des montants sollicités par la société VISIOCOM. Ils pourraient se situer entre 300 et 500 €uros par an sur un engagement de 3 ans.

Après en avoir débattu, Monsieur le Président soumet ces propositions à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 Heures.

A Saint Porchaire, le 22 février 2010

Le Président,

Sylvain BARREAUD